



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL
Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

Absent : Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION
FIC 2023 : Réfection pont de Pasmoulet
N°2023/02/16

Objet : Finances locales : Subventions

Madame le Maire informe qu'il y aurait lieu d'effectuer des réparations de réfection du pont de Pasmoulet.

Madame le Maire donne lecture du projet. Le coût prévisionnel est de 61 103 € HT soit 73 323.60 € TTC ;

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention dans le cadre du FIC 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financements publics			
Département	FIC	12 220.60	20%
Auto-financement			
Fonds propres		48 882.40	80%
Total HT		61 103.00	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Août -septembre 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Août – septembre 2023

AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230216-DE
Reçu le 13/03/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 61 103.00 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subvention auprès des services du Département

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 27 février 2023

Le Maire
Elisabeth PRUSSAT



AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230216-DE
Reçu le 13/03/2023